

# COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Fédération Française de pétanque et jeu provençal

Ligue d'Aquitaine



**Siège Social : 364 avenue Winston Churchill - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER**

CLUB : ..... N° : ..... VILLE: .....  
Président : Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone (fixe et/ou portable) : .....  
Adresse électronique : .....

## Demande d'organisation d'un concours

Régional

Départemental

Promotion

En élimination directe

En poule

**au calendrier officiel du Comité de pétanque de la Dordogne**

*Établir une demande par concours*

**Intitulé du concours :** .....

**Date :** .....  Lu  Ma  Me  Je  Ve  Sa  Di

### Formule <sup>(1)</sup>

Tête à tête

Doublette

Triplette

### Catégorie <sup>(1)</sup>

Senior

Féminin

Mixte

Jeu provençal

Vétéran

Toutes catégories

Junior

Cadet

Minime

### Nombre de concours <sup>(1)</sup>

1 concours

3 parties

2 concours

4 parties

3 concours

5 parties

### Horaires du concours <sup>(1)</sup>

Normal (14 h 30)

Matin (9 h)

Semi nocturne (19 h)

Autre (préciser) : .....

Nocturne (21 h)

### INDEMNITES DU CONCOURS

Dotation de l'organisation <sup>(2)</sup> : .....

Montant des engagements par équipes <sup>(2)</sup> : .....

#### Le Président du Club Organisateur

Date : .....

Signature :

#### Le Président du District

Avis :  favorable

défavorable

Signature :

<sup>(1)</sup> cochez la ou les formules retenues

<sup>(2)</sup> voir au verso la réglementation

## REGLEMENTATION DES CONCOURS

### CONCOURS PROMOTION

Cette catégorie de concours est réservée aux joueurs de la classe Promotion, identifiés par la lettre P sur le timbre annuel collé sur la licence (la licence temporaire n'est pas acceptée).

Ces compétitions peuvent être organisées selon différentes formules :

- ✓ Elimination directe
- ✓ Par poules
- ✓ En quatre parties ou plus, débouchant ou non sur des parties finales.

en assurant, pour un seul engagement, un minimum de deux parties aux inscrits (sauf au Jeu Provençal).

Un tirage intégral à chaque tour et une indemnisation à chaque partie gagnée (y compris en nature à condition que ce soit annoncé) sont obligatoires.

Des points de classification sont attribués, selon le barème en vigueur, à condition que ces concours se terminent par des parties finales.

Les indemnités versées aux joueurs devront correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation de l'organisateur entre 15% et 25% du montant des engagements.

### CONCOURS « DEPARTEMENTAL »

Cette catégorie de concours est ouverte à tous les licenciés.

Ces compétitions peuvent également être organisées selon différentes formules en assurant, pour un seul engagement, un minimum de deux parties aux inscrits (sauf Jeu Provençal).

Un tirage intégral à chaque tour est obligatoire.

Des points de classification sont attribués, selon le barème en vigueur.

Les indemnités versées aux joueurs devront correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation de

l'organisation de 25% minimum du montant des engagements avec les maxima suivants :

Pétanque :	tête à tête	375 €
	doublette	750 €
	triplette	1125 €

Provençal :	tête à tête	600 €
	doublette	1200 €
	triplette	1800 €

### CONCOURS « REGIONAL »

Ces compétitions peuvent également être organisées selon différentes formules en assurant, pour un seul engagement, un minimum de deux parties aux inscrits (sauf Jeu Provençal) avec obligation au Président du Comité de donner son aval et de transmettre l'information au Président de la Ligue.

Un tirage intégral à chaque tour est obligatoire.

Des points de classification sont attribués, selon le barème en vigueur.

Les indemnités versées aux joueurs devront correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation d'un montant unique et fixe, à savoir :

Pétanque :	tête à tête	750 €
	doublette	1500 €
	triplette	2250 €
	triplette mixte	1500 €

Provençal :	tête à tête	1050 €
	doublette	2100 €
	triplette	3150 €

### REMARQUE

Il est défendu d'organiser des concours avec des montants alloués par les organisateurs situés entre des chiffres donnés. Les mentions du genre « le montant des indemnités sera modifié si le concours n'est pas complet » ou « concours basé sur X équipes » sont formellement interdites.